

CONSEIL COMMUNAL DU 18/06/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

~~HOUDY Véronique~~, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;

~~BOITTE Marc~~, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick, VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, ~~CHEVALIER Ann~~, BLONDEAU Philippe, ~~GOOSSENS Alexie~~, DESSIMEON Patrice, Conseillers;

BRICHANT Jean-François, Directeur général ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 23 membres sont présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY ainsi que Messieurs les Conseillers Marc BOITTE et Alexio GOOSSENS sont excusés.

Madame la Conseillère Ann CHEVALIER est absente.

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation – Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28/05/2024.

2. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

2.1. HYGEA - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 20/06/2024 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver, en vue de l'assemblée générale ordinaire d'HYGEA du 20/06/2024, les dispositions suivantes basées sur son ordre du jour :

- point 1 : approuver le rapport d'activités HYGEA 2023 ;
- points 2, 3, 4, 5 et 6 : approuver les comptes 2023, le rapport de gestion 2023 et ses annexes ;
- point 7 : approuver l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration ;
- point 8 : donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2023 ;
- point 9 : donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023 ;
- point 10 : approuver la modification statutaire ;
- point 11 : approuver la modification de la composition du Conseil d'Administration ;

Article 2 : de charger ses délégués présents lors de ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

2.2. IDEA - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 26/06/2024 - Décision-Vote

DECIDE par 22 oui et 1 non :

Article 1 : d'approuver, en vue de l'assemblée générale ordinaire d'IDEA du 26/06/2024, les dispositions suivantes basées sur son ordre du jour :

- point 1 : approuver le rapport d'activités IDEA 2023 ;
- points 2, 3, 4, 5 et 6 : approuver les comptes 2023, le rapport de gestion 2023 et ses annexes ;
- point 7 : approuver l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration ;
- point 8 : donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2023.

-point 9 : *donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023 ;*

-point 10 :

- *approuver la désignation de Monsieur Brice LEBLUD, Directeur Transports et manutention Deschieter S.A., en tant qu'Administrateur indépendant représentant le «monde économique» au sein du Conseil d'Administration d'IDEA en remplacement de Monsieur Jérôme VECCHIO ;*
- *approuver la désignation de Madame Sabrina BARBAROTTA, Conseillère communale, en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'administration d'IDEA en remplacement de Monsieur Domenico PARDO ;*

Article 2 : de charger ses délégués présents lors de ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

2.3. IGRETEC - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 27/06/2024 - Décision-Vote

DECIDE par 22 oui et 1 non :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC du 27/06/2024, à savoir :

1. *Affiliations/Administrateurs ;*
2. *Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;*
3. *Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;*
4. *Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD;*
5. *Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;*
6. *Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;*
7. *Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;*
8. *Prise de participation à la SRL District Cleantech ;*
9. *In House : modification de deux fiches de tarification ;*

Article 2 : de charger ses délégués, lors de ladite assemblée générale, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

2.4. CENEO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 28/06/2024 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CENEO du 28/06/2024, à savoir :

1. *Rapport de gestion du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
2. *Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 - Approbation ;*
3. *Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;*
4. *Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023 ;*
5. *Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration ;*
6. *Nominations statutaires ;*

Article 2 : de charger ses délégués, lors de ladite assemblée générale, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

2.5. AIOMS - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 28/06/2024 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale AIOMS du 28/06/2024, à savoir :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 décembre 2023.*
2. *Approbation du rapport du réviseur d'entreprises. Examen - Vote - Décision.*
3. *Approbation du rapport annuel de rémunération établi par le Conseil d'administration du 22 mai 2024 : Examen - Vote - Décision.*
4. *Prise d'acte du rapport annuel du comité de rémunération à annexer au rapport de gestion.*
5. *Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration le 22 mai 2024 et de ses annexes. Examen - Vote - Décision.*
6. *Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 : Examen - Vote - Décision.*
7. *Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2023 : Examen - Vote - Décision.*
8. *Décharge au réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat en 2023 : Examen - Vote - Décision.*
10. *Divers.*

à l'exception du point 9 (Modification des statuts de l'AIOMS selon le C.S.A.), vu l'absence de transmission de la documentation nécessaire par l'intercommunale ;

Article 2 : de charger ses délégués présents lors de ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3. PERSONNEL

3.1. Modification du cadre – Ajout d'un poste de premier directeur administratif A7 – Décision-Vote

DECIDE par 22 oui et 1 non DE MODIFIER le cadre.

3.2. Modification du statut administratif - Création d'un poste de premier directeur administratif A7 - Décision-Vote

DÉCIDE par 22 oui et 1 non DE MODIFIER le statut administratif.

3.3. Modification du statut pécuniaire - Création d'un poste de premier directeur administratif A7 - Décision-Vote

DÉCIDE par 22 oui et une abstention DE MODIFIER le statut pécuniaire.

4. COMPTABILITE

4.1. Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine – Modification budgétaire n°1 de 2024 – Décision-Vote

DECIDE par 21 oui et 2 abstentions DE NE PAS APPROUVER la modification budgétaire n°1 du budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine.

4.2. Foyer culturel de Manage – Contributions financières de la Commune au Foyer culturel de Manage en vue de la reconnaissance en centre culturel pour la période 2026-2030 - Décision-Vote

Monsieur l'Echevin David GELAY ainsi que Messieurs les Conseillers Ronald LESCART, Hubert CHAPELAIN, Giuseppe SITA et Freddy POELART ne participent pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité (18 votants) :

Article 1. À partir de 2026 et jusqu'en 2030 (contrat programme 2026-2030), la Commune s'engage à verser annuellement au minimum l'aide directe comme prévue en 2024 et au maximum le montant repris au budget 2030 dans le plan financier du Foyer Culturel ainsi qu'à maintenir l'aide indirecte afin de garantir au minimum les subsides annuels versés par la Communauté Française et prévus au contrat programme.

Article 2. De marquer son accord sur les grandes lignes de l'action culturelle projetée par l'ASBL Foyer Culturel de Manage.

5. DIVISION TRAVAUX

5.1. PIC 2022-2024 - Amélioration énergétique des ateliers communaux de la Division des Travaux - Phase projet du marché – Décision-Vote

DÉCIDE par 22 oui et une abstention :

- Art. 1^{er} : de faire procéder aux travaux d'amélioration énergétique des ateliers communaux de la Division des Travaux.
Art. 2 : d'approuver le cahier des charges et l'estimation (options comprises) s'élevant à 197.290,00 € HTVA - 238.720,90 € TVAC.
Art. 3 : de passer le marché de travaux par la procédure négociée directe avec publication préalable.
Art. 4 : de transmettre le projet au pouvoir subsidiant.

5.2. PIC-PIMACI 2022-2024 - Aménagement des trottoirs des rues Duchâteau Frères, Latérale et place Albert 1^{er} - Phase projet du marché : projet - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

- Art. 1^{er} : de faire procéder aux travaux d'aménagement des rues Duchâteau Frères, Latérale et place Albert 1^{er}.
Art. 2 : d'approuver le cahier des charges établi par l'auteur de projet (C² Project SRL) et l'estimation s'élevant à 812.312,66 € HTVA – 982.898,31 € TVAC.
Art. 3 : de passer ce marché de travaux par la procédure ouverte.
Art. 4 : de transmettre le dossier aux autorités subsidiantes.

6. ENSEIGNEMENT

6.1. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un emploi - école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard- Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 28/05/2024 au 05/07/2024, à l'école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard (5242252804).

6.2. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel - création d'un demi-emploi - école communale de Bois d'Haine, rue Happe - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 28/05/2024 au 05/07/2024, à l'école communale de Bois d'Haine, rue Happe (5242252802).

6.3. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel - création d'un demi-emploi Ecole communale de Manage, rue de Bascoup - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 28/05/2024 au 05/07/2024, à l'école communale de Manage, rue de Bascoup (5242252801).

7. PLAN DE COHESION SOCIALE

Validation du rapport d'évaluation du Plan de Cohésion Sociale 2023 - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité de valider le rapport d'évaluation du Plan de Cohésion Sociale 2023.

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h15 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h40.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Jean-François BRICHANT

Le Bourgmestre,

Bruno POZZONI